

**PLAN DE FINANCEMENT
 PROGRAMME 2008
 OPERATION : SECTEUR DU CIMETIERE**

Numéro d'opération : 07.213					Opération : SECTEUR DU CIMETIERE				REPARTITION DU FINANCEMENT										
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Participation du SELEQ 74				Participation de la commune							
								Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du SELEQ 74	Total SELEQ 74	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune				
Electricité																			
SD	07.213	00		Extension - Basse Tension	34 094,23 €	6 682,47 €	40 776,70 €	40%	13 637,69 €	6 682,47 €	20 320,16 €	60%	20 456,54 €	0,00 €	20 456,54 €				
NS	07.213	01		Extension - Moyenne Tension	8 929,44 €	1 750,17 €	10 679,61 €	0%	0,00 €	1 750,17 €	1 750,17 €	100%	8 929,44 €	0,00 €	8 929,44 €				
Sous-total					43 023,67 €	8 432,64 €	51 456,31 €		13 637,69 €	8 432,64 €	22 070,33 €		29 385,98 €	0,00 €	29 385,98 €				
						Arrondi à	51 457 €			Arrondi à	22 071 €		Arrondi à	29 386 €					
								FCTVA = 15,482 % du TTC											
Eclairage public																			
EP	07.213	02		Génie civil, réseau et matériel	35 717,76 €	7 000,68 €	42 718,44 €	Plafond	6 300,00 €	6 614,92 €	12 914,92 €	Plafond	29 417,76 €	385,76 €	29 803,52 €				
Sous-total					35 717,76 €	7 000,68 €	42 718,44 €		6 300,00 €	6 614,92 €	12 914,92 €		29 417,76 €	385,76 €	29 803,52 €				
						Arrondi à	42 719 €			Arrondi à	12 915 €		Arrondi à	29 804 €					
Réseaux de Télécommunications																			
FT	07.213	03		Extension réseau	13 800,05 €	2 704,81 €	16 504,86 €	30%	4 140,01 €	0,00 €	4 140,01 €	70%	9 660,04 €	2 704,81 €	12 364,85 €				
Sous-total					13 800,05 €	2 704,81 €	16 504,86 €		4 140,01 €	0,00 €	4 140,01 €		9 660,04 €	2 704,81 €	12 364,85 €				
						Arrondi à	16 505 €			Arrondi à	4 140 €		Arrondi à	12 365 €					
TOTAL					92 541,48 €	18 138,13 €	110 679,61 €		24 077,70 €	15 047,56 €	39 125,26 €		68 463,78 €	3 090,57 €	71 554,35 €				
						Arrondi à	110 680 €			Arrondi à	39 125 €		Arrondi à	71 555 €					
Frais généraux à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC							3 320 €												

Les frais généraux du SELEQ 74 feront l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué au moment de l'émission des documents commandant à l'entreprise le démarrage des travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme :

- soit d'annuités après émission du décompte final de l'opération si la commune opte pour un prêt contracté auprès du SELEQ 74,
- soit de fonds propres. 80 % de la quote-part, soit **57 244** euros, sera appelé lors de l'émission des documents commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération
- et 80 % des frais généraux, soit **2 656** euros, sera appelé lors de l'émission des documents commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération

Nombre de candélabres : 6